Informations de base

2007/2604(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les violations des droits de l'homme en Transnistrie (Moldova) **Subject** 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde **Zone géographique** Moldavie	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/07/2007	Décision du Parlement	T6-0358/2007	Résumé
12/07/2007	Résultat du vote au parlement		
12/07/2007	Débat en plénière		Résumé
12/07/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2007/2604(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0292/2007	10/07/2007	
Proposition de résolution		B6-0293/2007	10/07/2007	
Proposition de résolution		B6-0296/2007	10/07/2007	
Proposition de résolution		B6-0298/2007	10/07/2007	
Proposition de résolution		B6-0302/2007	10/07/2007	
Proposition de résolution		B6-0304/2007	10/07/2007	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0358/2007	12/07/2007	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2007)4170	29/08/2007	

Résolution sur les violations des droits de l'homme en Transnistrie (Moldova)

2007/2604(RSP) - 12/07/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Suite au débat qui a eu lieu pendant la séance du 12 juillet 2007, le Parlement européen a adopté une résolution commune sur la violation des droits de l'homme en Transnistrie (Moldavie) conformément à l'article 115 du Règlement (débats sur des cas de violation des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit).

Le Parlement déplore vivement le non-respect par la Transnistrie des droits de l'homme et de la dignité humaine, dont témoignent le procès et la mise en détention du groupe Ilascu, la négation des libertés de la population qui réside dans cette région, au mépris de la liberté d'accès à l'information et à l'éducation, qui se traduit par une généralisation des trafics d'êtres humains et du crime organisé. Il condamne la répression continuelle, les brimades et les intimidations qui sont infligées aux représentants des médias indépendants, d'ONG et de la société civile par le régime séparatiste de Transnistrie, et demande que les personnes cessent d'être privées de leur liberté en raison de leur activité politique.

Le rapport constate que la guerre qu'a connu la région transnistrienne de la République de Moldova en 1992 a conduit à l'établissement, dans cette région, d'un régime séparatiste, illégitime et autoritaire, que la situation de « conflit gelé » se perpétue et que les violations des droits de l'homme restent graves et de grande ampleur. Etant donné qu'aucune solution définitive n'a été trouvée à ce jour à ce conflit, les députés demandent un règlement rapide et définitif du conflit en Transnistrie, qui garantisse la démocratie et le respect des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la République de Moldova, conformément aux principes internationaux en vigueur. L'Union est invitée à s'engager davantage dans le règlement de ce conflit qui se déroule dans son voisinage immédiat, notamment en renforçant le statut de l'Union dans ce processus qui devrait être un statut de partenaire dans la négociation.

Le Parlement insiste sur la fermeté de l'engagement de l'Union en faveur de l'intégrité territoriale de la République de Moldova. Il demande au gouvernement ukrainien de maintenir son soutien à la mission de contrôle des frontières, basée à Odessa et menée conjointement par l'Union et l'Ukraine.

Les députés rappellent à l'ensemble des parties que le régime séparatiste de Transnistrie laisse prospérer le crime organisé, notamment le trafic d'armes, la traite d'êtres humains, la contrebande et le blanchiment d'argent; souligne que de telles pratiques comportent un risque considérable pour la stabilité de la région. Ils demandent à l'Union de soulever, dans le cadre des relations UE-Russie, la question du retrait des troupes russes de Transnistrie.